



# LE LIEN DE CLAIR LOGIS

N ° 2 – S e p t e m b r e 2 0 1 8

## AGENDA

► La prochaine séance de **l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** de l'Association Les Voisins de Clair Logis aura lieu le **9 octobre 2018** en la salle Pierre Waldeck Rousseau de la Maison des Associations, de 20h30 à 22h.

► Nous vous invitons à un **BRUNCH/PLANTATION** le **14 octobre 2018** sur la place au cœur du quartier Clair Logis. Au menu : atelier plantation et verre de l'amitié ! Venez en famille. Prévoyez vos outils de jardinage et un plat, sucré ou salé, à partager.

**A VOS AGENDAS. VENEZ NOMBREUX !**

## Naissance d'un jardin collectif

Notre petite place, au croisement des rues Mermoz et Guynemer, aiguise la créativité des résidents Clair Logis. Nous souhaitons la réaménager au travers d'un projet collectif. Et l'inspiration ne manque pas : jardin collectif et pédagogique, aire de pétanque ou de Mölkky, lieu de manifestations conviviales, récréatif, ou de rencontre et contemplation, invitation au partage et à la lecture, refuge pour notre biodiversité...

L'association « les voisins de Clair Logis » a donc travaillé à la hiérarchisation des priorités et proposé un projet pluriannuel à la mairie de Cenon qui a accepté de l'accompagner. Grâce au concours des services de la ville, les premières plantations auront lieu le **dimanche 14 octobre à partir de 11h** au cours d'un Brunch/Plantation, auquel vous êtes tous conviés.

## ADHÉSIONS

En ce mois de septembre nous avons le plaisir de compter plus de 70 adhérents sur les 120 foyers de Clair Logis 1 et 2, en les remerciant de leur confiance. C'est nombreux que nous ferons avancer notre beau quartier ! **Si vous souhaitez nous rejoindre, contactez-nous !**

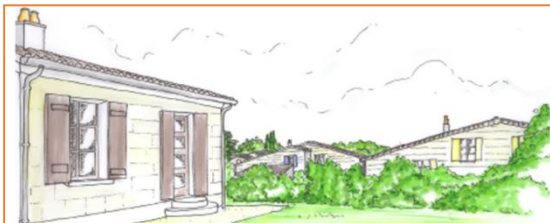
## Une aventure humaine – épisode 2

L'association Clair-Logis Ouvrier de Floirac-Cenon est créée en janvier 1950. Pour adhérer, il faut remplir plusieurs conditions : ne pas être propriétaire, être mal logé, avoir moins de 40 ans et vivre de son travail. Les adhérents s'engagent par ailleurs à fournir un volume de travail collectif important (40 heures mensuelles) et à consacrer 1/6<sup>e</sup> de leurs revenus au remboursement des prêts.

Sur les conseils des Castors de Pessac, l'association Clair-Logis va rapidement entreprendre des démarches pour bénéficier d'aides au financement de projets immobiliers. C'est la formule de la « location-attribution ». L'État peut avancer jusqu'à 90 % des fonds si la commune se porte garante du projet (la Ville de Cenon soutien le projet). Le prêt est consenti sur le long terme (35 ans) avec un taux d'intérêt réduit (2 %).

Pour bénéficier de tous ces avantages, Clair-logis doit adhérer à une coopérative de construction agréée par l'État - le Toit Girondin - qui restera propriétaire du terrain et des maisons jusqu'au remboursement de tous les prêts.

Le 2 mai 1951, le Toit Girondin achète le terrain du Cornier, occupé alors par des troupeaux de vaches et des jardins familiaux. La construction va pouvoir commencer et malgré les aides au financement, les adhérents vont devoir remonter leurs manches. Mais ceci est une autre histoire. A suivre...



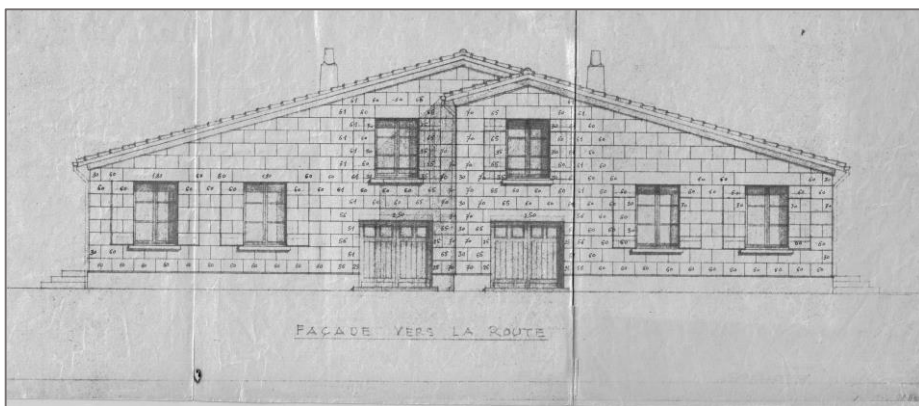
# LE LIEN DE CLAIR LOGIS

## SAUVEGARDE du QUARTIER - Urbanisme

Notre quartier Clair Logis attise, depuis la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) adoptée en décembre 2017 par la commune de Cenon et Bordeaux Métropole, la convoitise des promoteurs immobiliers: dans le secteur compris entre la côte de l'Empereur et la rue Pasteur, pas moins de 30 parcelles sont passées du statut de logement individuel à logement collectif. La sortie de terre de la résidence TEMPO, par ses nuisances et son ampleur, donne le ton du nouveau visage du quartier que l'avenir nous réserve, avec son cortège de contraintes lié au trafic aux heures de pointe et au stationnement.

Nos alertes réitérées au Maire, la constitution du collectif citoyen "Paix-Concorde" dont votre association soutient l'action, vos signatures de la pétition initiée par le collectif et l'article du 07 juin 2018 paru dans Sud-Ouest (lien vers le format pdf sur notre site) ont permis:

- une prise de conscience de nos élus par l'adoption d'une charte de qualité urbaine (lien s'il existe...) prévoyant - entre autres - concertation préalable avec les riverains du projet, intégration urbanistique, préservation des vues, de l'ensoleillement et de la végétation arborée remarquable existante;
- le refus du permis de construire de PICHET Immobilier sur les n°171 et 173 avenue Cassagne;
- la suspension du projet CAPA au 175 avenue Cassagne.



Extrait de plan d'architecte publié avec l'aimable contribution de Mme P. Brossard, résidente rue de la Concorde.

Ces actions et les gestes forts de la Mairie ne doivent pas pour autant relâcher notre vigilance. Les promoteurs ont encore tout loisir de déposer des projets qui densifieront l'habitat du secteur et créeront une rupture entre Clair Logis 1 et 2. Rappelons que notre association envisage de faire reconnaître au PLU la valeur architecturale et sociale des constructions collectives de l'opération Clair Logis.

Nées des besoins impérieux de l'après-guerre, leur aspect social et collaboratif font de nos propriétés aux portes de Bordeaux les témoins historiques d'une époque. En attendant une reconnaissance officielle, continuons de créer du lien entre anciens et nouveaux et de perpétuer la solidarité entre résidents et riverains!

## FÊTE DES VOISINS !

Merci à toutes celles et ceux qui ont eu la sympathie de venir à la fête des voisins 2018 pour partager un moment convivial et solidaire sur la place du quartier. En espérant vous voir encore plus nombreux l'année prochaine !

